

# Info Flash

## CONDREN

# Janvier 2017

(Œuvre réalisée par les enfants du Service Périscolaire « Les Galopins » de Condren)

Bonnes et agréables fêtes  
de fin d'année

à toutes et tous !



# 2017

## *Editorial*

Nous allons commencer l'année 2017 en vous présentant nos meilleurs vœux et souhaits.

Cette année nouvelle verra beaucoup de changements au niveau du personnel communal. La baisse des dotations de l'État et la politique d'économies dont nous avons pris la résolution pour 2017 nous a fait remodeler les services communaux.

Pour raison personnelle de santé, il n'y aura pas les vœux du Maire 2017.

Sachez que toute l'équipe travaille dans la même orientation : économie — économie

Nous continuerons certains travaux afin de permettre une vie agréable et correcte à nos administrés

Toute mon équipe se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux et souhaits pour 2017 et surtout une excellente santé à tous.

André BONNAVE,  
Le Maire.

### Collecte des Sapins de Noël 2016

Ramassage prévu le 10 janvier 2017



### Déchets ménagers / Sacs de tri

Sortir les containers pour le mercredi matin

### Plan Local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le plan Local d'Urbanisme. Ce dossier de plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Direction Départementale des Territoires à LAON à partir du 15 janvier 2017 et ce pendant un mois.

### Consultation Liste électorale

La Commission de révision des listes électorales éditera les tableaux rectificatifs de la liste électorale. Ils seront déposés en Mairie et consultables du 10 au 20 janvier 2017 (aux jours et heures d'ouverture). Toute réclamation devra être faite avant le 20 janvier auprès du Juge du Tribunal d'Instance.

### Campagne 2016—2017 : Monoxyde de carbone

Chaque année, en France, l'approche de la période hivernale est propice à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). En 2015, 120 épisodes d'intoxication au CO d'origine accidentelle ont été rapportés en Auvergne-Rhône-Alpes, causant l'intoxication de 384 personnes, dont 3 décès. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, incolore, inodore, sans saveur et non irritant. Il n'est donc pas perceptible par l'homme. D'une densité voisine de celle de l'air, le CO se diffuse rapidement dans l'atmosphère pour former avec l'air un mélange très toxique, voir mortel pour l'homme.

Afin de limiter les risques d'intoxication de carbone au domicile, il convient de :

- vérifier et entretenir les installations
- Aérer au moins 10 minutes
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage



En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112. La prévention reste la meilleure protection et est une priorité des pouvoirs publics.

# *Sortir et bouger avec vos Associations*

### Condren Solidarité — Concours de Belote

Prochain concours : Jeudi 12 janvier 2017

Salle Brunehaut à CONDREN.

Rendez-vous à partir de 13 heures 30, 6€ l'inscription, 5 parties à la mêlée.

Lot à tous les participants.